

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 1er juin 2024

Le samedi 1^{er} juin deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absent : Axel CABLÉ.

Objet : Subvention exceptionnelle en faveur de l'association Interbled

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la création de l'association interbled, une équipe de Saint-Victor devrait participer à cette festivité locale organisée en septembre 2024.

Il rappelle qu'il s'agit d'une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à la mise en place d'un évènement festif intercommunal.

Ceci étant exposé, Monsieur le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Interbled pour la mise en œuvre de cette nouvelle festivité intercommunale.

Après avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention (Bernard MAGNOULOUX), le Conseil Municipal :

Article 1 ; d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Interbled sous réserve qu'une équipe représentant Saint-Victor soit constituée.

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

